

La répression en acte

1er juin 2020

Sud

Union syndicale SUD-Solidaires 54
4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy
tel : 03-83-35-01-48
solidaires54@gmail.com

Union
syndicale
Solidaires

Nancy, le 30 mai 2020

LA RÉPRESSION EN ACTE

Toute la semaine dernière les auditions de nos 13 camarades ont eu lieu au commissariat de Police de Nancy. Elles se déroulaient dans le cadre d'une procédure pénale ciblée et inique, ayant pour seul objectif de réprimer et criminaliser ces enseignant-es, infirmier-es, éducateur-trices, ouvrier-es, employé-es et travailleur-ses indépendant-es, parce qu'ils et elles ont participé à un mouvement social d'ampleur contre le projet de réforme des retraites, un mouvement social soutenu par une majorité de la population.

Ce qui s'est joué cette dernière semaine c'est aussi la répression à l'encontre des libertés syndicales et de la liberté d'expression elles-mêmes. Les 13 personnes poursuivie-s ont fait l'objet d'une solidarité sans faille de la part de leurs ami-es, collègues et camarades, qui bravaient à chaque audition la répression policière, l'intimidation, les menaces et les verbalisations... juste parce qu'ils et elles étaient là pour les accompagner.

Mais ces verbalisations ne tiennent pas et nous révélons aujourd'hui un procès verbal d'huissier qui est venu sur place devant le commissariat de Nancy observer et retranscrire en toute objectivité la situation :

https://frama.link/PV_huissier

Ce document atteste :

- que les personnes présentes ce jour là portent un masque, se parlent toutes à distance et que les recommandations sanitaires du gouvernement sont respectées ;
- qu'il n'y a aucun groupe compact, que les gens sont répartis de part et d'autre du commissariat et de part et d'autre du boulevard, jamais à plus de 10 ;
- que tout se déroulait calmement et pacifiquement et que rien ne justifiait l'intervention policière,
- que tant que la presse est là, la police reste discrète (seul un agent en civil sur place),
- que la police attend le départ de la presse pour intervenir, relever les identités en vue de verbaliser et chasser les gens ;
- qu'au moment de l'intervention beaucoup de monde avait quitté les lieux,
- que le nombre de policiers était supérieur au nombre de personnes contrôlées,
- que les personnes restées et contrôlées sont repoussées par la force pour quitter les lieux, y compris l'avocat présent pour accompagner la personne auditionnée,
- que tout le monde se retrouve maintenu et confiné à l'écart sur un trottoir étroit entre des maisons et des fourgons de police, dans l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires.

p.1

LA RÉPRESSION EN ACTE

Toute la semaine dernière les auditions de nos 13 camarades ont eu lieu au commissariat de Police de Nancy. Elles se déroulaient dans le cadre d'une procédure pénale ciblée et inique, ayant pour seul objectif de réprimer et criminaliser ces enseignant-es, infirmier-es, éducateur-trices, ouvrier-es, employé-es et travailleur-ses indépendant-es, parce qu'ils et elles ont participé à un mouvement social d'ampleur contre le projet de réforme des retraites, un mouvement social soutenu par une majorité de la population.

Ce qui s'est joué cette dernière semaine c'est aussi la répression à l'encontre des libertés syndicales et de la liberté d'expression elles-mêmes. Les 13 personnes poursuivie-es ont fait l'objet d'une solidarité sans faille de la part de leurs ami-es, collègues et camarades, qui bravaient à chaque audition la répression policière, l'intimidation, les menaces et les verbalisations... juste parce qu'ils et elles étaient là pour les accompagner.

Mais ces verbalisations ne tiennent pas et nous révélons aujourd'hui un procès verbal d'huissier qui est venu sur place devant le commissariat de Nancy observer et retranscrire en toute objectivité la situation :

https://frama.link/PV_huissier

Ce document atteste :

- que les personnes présentes ce jour là portent un masque, se parlent toutes à distance et que les recommandations sanitaires du gouvernement sont respectées ;
- qu'il n'y a aucun groupe compact, que les gens sont répartis de part et d'autre du commissariat et de part et d'autre du boulevard, jamais à plus de 10 ;
- que tout se déroulait calmement et pacifiquement et que rien ne justifiait l'intervention policière,
- que tant que la presse est là, la police reste discrète (seul un agent en civil sur place),
- que la police attend le départ de la presse pour intervenir, relever les identités en vue de verbaliser et chasser les gens ;
- qu'au moment de l'intervention beaucoup de monde avait quitté les lieux,
- que le nombre de policiers était supérieur au nombre de personnes contrôlées,
- que les personnes restées et contrôlées sont repoussées par la force pour quitter les lieux, y compris l'avocat présent pour accompagner la personne auditionnée,
- que tout le monde se retrouve maintenu et confiné à l'écart sur un trottoir étroit entre des maisons et des fourgons de police, dans l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/La-repression-en-acte-20430>